



MAIRIE
DE
LA BARTHE-DE-NESTE

Tel : 05 62 98 21 32

secretariat@mairiedelabarthe.fr

www.mairiedelabarthe.fr

FLASH

Informations Municipales
DECEMBRE 2025

LE MOT DU MAIRE

Chères Labarthaises, Chers Labarthais,

C'est avec plaisir que le conseil municipal vous retrouve, au moins annuellement, grâce à ce flash info.

En première partie de ce document, vous pourrez prendre connaissance de l'actualité communale avec par exemple la coupe affouagère 2026, et en deuxième partie, des principales décisions prises en 2025.

Cette fin d'année sera ponctuée par notre traditionnel marché de Noël le samedi 13 décembre. C'est sur la place du marché et sous la halle que de nombreux exposants présenteront leurs réalisations dès 10h. Une possibilité de restauration et de dégustation de diverses gourmandises sera proposée par les petits écoliers de la Neste autour d'un vin chaud. Le Papa Noël arrivera quant à lui aux alentours de 15h avec sa hotte remplie de friandises. Il pourra ensuite se promener en calèche dans les rues du village en étant accompagné par les enfants présents. Des jeux gonflables permettront aux plus téméraires de se dépenser. Un grand sapin illuminé sera aussi installé, permettant aux petits artistes de le décorer. Un atelier floral est aussi prévu. Toutes les animations seront gratuites.

Le recensement de janvier 2025 s'est déroulé dans de bonnes conditions et je remercie chacun d'entre vous pour l'accueil réservé aux agents recenseurs. Les résultats seront disponibles à partir du 18 décembre 2025 sur le site de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE). On ne devrait pas avoir de différences significatives par rapport au précédent.

Ceci étant, au niveau foncier, je rappelle que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est toujours en cours de construction au niveau de l'intercommunalité. Dans ce cadre, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est en cours d'élaboration. Il s'agit d'un point d'étape obligatoire dans la procédure. Je ne peux que douloureusement constater que des restrictions majeures de droits à construire sur notre intercommunalité et donc sur notre commune vont nous être imposées. La ruralité est encore une fois de plus impactée de plein fouet par cette nouvelle mesure, tout en étant déjà une très bonne élève au niveau de la sobriété foncière en comparaison de nos métropoles.

Le travail concernant la structuration de la place du marché avec la construction du bâtiment commercial suit son cours. Le permis de construire a été obtenu et nous en sommes actuellement au stade de la conception des plans détaillés. Cette phase sera suivie du passage des appels d'offres pour les différents lots de constructions au premier trimestre 2026. Les travaux d'aménagement de la place sont donc en conséquence toujours suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Du point de vue de l'entretien de la voirie, sujet récurrent source de discorde diverses et variées, des essais de machines pour l'entretien des caniveaux ont été réalisés par nos services techniques. Ils ont abouti à l'acquisition d'un dispositif tracté devant faciliter le nettoyage. Cependant je ne peux, qu'une fois de plus, solliciter l'implication de chacune et chacun, selon ses capacités, pour limiter l'impact de cette végétation spontanée par un désherbage manuel minimum des parties jouxtant les propriétés. Au-delà de l'indulgence éventuellement souhaitée vis-à-vis de cette flore que l'on ne peut pas qualifier de sale, je vous remercie par avance pour votre investissement dans ces corvées citoyennes. A noter aussi qu'un robot de tonte du stade a été installé avec l'infrastructure nécessaire à son fonctionnement. L'ensemble de ces investissements doit nous permettre d'être plus efficient dans le traitement des routes sur l'ensemble de la commune.

Le projet structurant touristique majeur du camping Hutttopia sur la commune, dont le permis d'aménager délivré par la commune en juin 2022 a été attaqué en novembre 2022 par France Nature Environnement (FNE), a enfin dernièrement été jugé. La commune a gagné, et le rejet de la requête de FNE sur le fond par le tribunal administratif en octobre 2025, acte de la parfaite conformité des autorisations administratives du projet aux exigences légales et réglementaires. Sauf éléments nouveaux, le début des travaux sur site est donc prévu en 2026 pour une ouverture au printemps 2027.

Je me permets de rappeler l'éligibilité à la fibre de tous les logements situés sur la commune. Pour rappel, dès janvier 2026 il ne sera plus possible d'accéder à de nouveaux abonnements ADSL dont la communication s'opère par ce qu'on appelle vulgairement le « réseau cuivre ». Nous avons maintenant devant nous deux ans pour migrer l'ensemble des « abonnements cuivre » existants vers un raccordement via la fibre optique. Vous pouvez vous rapprocher des différents opérateurs qui œuvrent dans ce domaine pour ce faire. Au-delà de 2028, le réseau cuivre ne sera plus opérationnel et en conséquence, inutilisable.

Dernières petites informations, un broyeur et un vélo électrique sont toujours à disposition des habitants. Vous pouvez vous rapprocher du secrétariat communal pour les modalités de prêts. Les derniers petits travaux de modernisation de l'éclairage routier sont aussi en cours sur la commune. En complément des 273 points lumineux déjà remplacés, 13 nouveaux points lumineux concernant des lanternes de style vont être remplacés dans la zone de l'ancienne mairie avec toujours la même technologie, des sources lumineuses pilotables à base de diodes électroluminescentes dans un souci d'économie d'énergie. Une reprise du réseau pluvial devant l'école a été rendue nécessaire pour cause de canalisations cassées. L'inondation du carrefour par forte pluie ne devrait donc plus se répéter. Les tilleuls malades situés à proximité directe de ce chantier ont été remplacés.

Cette fin d'année est une fois de plus l'occasion pour moi de vivement remercier l'ensemble des personnes qui œuvre au quotidien autour de vous et moi sur notre belle commune. Je les remercie pour leur aide, leur soutien, et leur implication pour le bien de toutes et tous. Je ne peux terminer ce petit mot sans avoir une pensée émue pour Jean Paul BACOU, conseiller municipal qui nous a quitté au mois de Mai. Il a beaucoup contribué au fonctionnement de la régie communale de l'eau.

Pour conclure, merci de noter que nous pourrons nous retrouver pour la cérémonie des voeux le jeudi 8 janvier 2026 à 18h à la salle des fêtes. Vous êtes cordialement invités. D'ici là et comme tout au long de l'année, les portes de la mairie sont et restent toujours grandes ouvertes pour vous recevoir, sachant que nous nous retrouverons aussi pour les élections municipales les 15 et 22 mars 2026.

En vous souhaitant, pour vous et pour ceux qui vous sont chers de très belles fêtes de fin d'année, tout en vous remerciant de bien vouloir accepter mes salutations dévouées.

Philippe SOLAZ

Pour rappel, cette publication vient en complément du site internet communal sur lequel ce flash info est par exemple consultable ainsi que la totalité des délibérations et comptes-rendus des différents conseils municipaux. Vous pouvez aussi suivre l'actualité sur le Facebook communal pour les adeptes des réseaux sociaux.

Informations Municipales

Coupe affouagère

Comme indiqué lors du FLASH de l'année dernière, une coupe affouagère aura lieu cet hiver. Les lots sont en cours de constitution.

La date de la vente est déjà fixée. Elle aura lieu le 24 janvier 2026 à 10 heures à la salle du boulodrome couvert de la PLANTADE

Les modalités de vente seront identiques à celles des années précédentes, à savoir le tirage au sort.

Le chantier d'abattage et de constitution des lots a commencé. Il a donné lieu à une sécurisation de ses abords, occultant le passage sur certains chemins forestiers. Des itinéraires piétons de contournement ont été mis en place. Chacun est tenu de les suivre et de ne pas s'aventurer à proximité des zones de chantier.

Entretien des niches à compteur d'eau potable

Lors du dernier relevé des compteurs d'eau, il a été constaté de nombreux défauts d'entretien des niches de compteurs. L'attention des abonnés est rappelée sur leurs obligations liées à cet entretien.

Vœux du Maire et du Conseil Municipal

La traditionnelle cérémonie des vœux à la population aura lieu cette année

LE JEUDI 8 JANVIER 2026 à 18 heures à la salle des fêtes

Toutes les Labarthaises et tous les Labarthais sont cordialement invités à nous y rejoindre pour partager la non moins traditionnelle galette

Réseaux de télécommunication : Attention !

ORANGE nous prie de relayer l'information liée au changement définitif de technologies liées aux télécommunications sur le territoire communal :

La date prévisionnelle de fermeture du réseau cuivre a été fixée au 31 janvier 2028, de sorte que tous les résidents du territoire communal n'ayant pas migré sur une autre technologie (fibre, satellite, ...) n'auront plus accès à un réseau de télécommunication : tous les services liés à l'ancien réseau cuivre seront coupés (téléphone, ADSL).

ORANGE s'est engagée à maintenir des possibilités d'abonnement au réseau ADSL jusqu'au 31 janvier 2026, mais incite fortement à s'engager sur le réseau fibre disponible sur le territoire communal.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Voyages Seniors

Depuis 12 ans, le CCAS de LA BARTHE DE NESTE est porteur du projet "Seniors en vacances" en partenariat avec l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques-Vacances).

Lors des dernières réunions du CCAS, il a été décidé de prolonger ce projet.

Cette année, les "Potes Agés" vont se rendre dans les Pyrénées Orientales au Village Club « MILEADE » à PORT BARCARES. Le séjour aura lieu du 13 au 20 juin 2026.

Les "Potes Agés" feront le déplacement en bus depuis LA BARTHE DE NESTE et feront « escale », à l'aller, à CARCASSONNE. Au retour, toujours en bus, l'escale aura lieu à L'ILLE sur TÊT.

Renseignements et inscriptions auprès du CCAS de La Barthe de Neste : 05 62 98 21 32



Ateliers « SENIORS »

Le C.C.A.S, en partenariat avec le département des Hautes Pyrénées et l'association « M2P » (Midi - Pyrénées Prévention), proposent des actions de prévention gratuites et variées afin de préserver l'autonomie des seniors retraités et favoriser un vieillissement actif à ses habitants. L'association « M2P », association « inter-régime » regroupant la CARSAT, la MSA (sud et nord) et AGIRC-ARRCO, a pour objectif de mener une politique commune en faveur de la prévention de la perte d'autonomie et du bien vieillir.

Dans ce cadre, elle met en place des ateliers de prévention santé pour les seniors retraités de plus de 60 ans. Ces ateliers sont proposés gratuitement aux retraités, grâce aux financements de ces caisses de retraite.

Ainsi, le C.C.A.S, aidé par ces partenaires, lance une opération sur la commune et les villages environnants, intitulée :

« Bien Vivre, Bien Vieillir »

Il est donc proposé aux seniors retraités de plus de 60 ans, durant toute l'année 2026, de participer à de nombreux ateliers et actions de prévention.

1 - DES ATELIERS DE SOPHROLOGIE :

La SOPHROLOGIE est une méthode douce et accessible qui favorise un bon équilibre entre le corps, le mental et les émotions.

Programme de 8 séances collectives d' 1 h 45, au rythme d'une séance par semaine, tous les lundis à partir du 2 février 2026.

Les séances, qui réunissent un groupe de 10 à 15 personnes, se réalisent dans une atmosphère bienveillante et respectueuse du rythme de chacun. Elles seront animées par une sophrologue diplômée et certifiée, Madame Cynthia ROGER. Elles auront lieu à la salle du conseil municipal de LA BARTHE DE NESTE pour profiter des installations existantes (écran, vidéo projecteur).

Calendrier des séances :

Séance 1	03/02/2026	Séance 5	03/03/2026
Séance 2	10/02/2026	Séance 6	10/03/2026
Séance 3	17/02/2026	Séance 7	17/03/2026
Séance 4	24/02/2026	Séance 8	24/03/2026

Inscription dès aujourd'hui, auprès du CCAS de La Barthe de Neste : 05 62 98 21 32

Avant de vous inscrire, vérifiez bien que vous pourrez vous rendre à toutes les séances, car votre inscription vaut engagement à y participer. Les caisses de retraites qui financent ces ateliers y sont particulièrement attachées. Il va de soi que des raisons de force majeure seront admises pour justifier des absences.

2 - DES ATELIERS : « CAP BIEN - ÊTRE »

Autour d'une animation dynamique, de supports ludiques et d'échanges, le programme « CAP BIEN ÊTRE » vous permettra de développer vos capacités à valoriser le positif pour vous aider à mieux surmonter les épreuves de la vie. Chaque intervenant est diplômé et certifié.

Séance 1 : Émotions, bien être et santé (jeudi 21 mai 2026)

Séance 2 : Gestion du stress (jeudi 28 mai 2026)

Séance 3 : Bien vivre avec soi (jeudi 4 juin 2026)

Séance 4 : Bien vivre avec les autres (jeudi 11 juin 2026)

Séance 5 : Gardez le cap (jeudi 18 juin 2026)

Séance 6 : Bilan (jeudi 25 juin 2026)

Inscription dès aujourd'hui, auprès du CCAS de La Barthe de Neste : 05 62 98 21 32

Groupe de 10 à 15 personnes. Lieu à définir.

Avant de vous inscrire, vérifiez bien que vous pourrez vous rendre à toutes les séances, car votre inscription vaut engagement à y participer. Les caisses de retraites qui financent ces ateliers y sont particulièrement attachées. Il va de soi que des raisons de force majeure seront admises pour justifier des absences.

3 - DES JOURNÉES « ROULEZ SENIORS »

Organisées avec le concours de l'association « PREVENTION MAIF », il est proposé aux seniors retraités une sensibilisation, information, éducation à la prévention des risques.

La journée « ROULEZ SENIORS » vous propose les objectifs suivants :

- Conserver son autonomie (sans remettre en cause sa sécurité ni celle des autres)
- Se rassurer sur ses capacités (ses réflexes, sa vision...)
- S'informer sur les conséquences du vieillissement
- Revoir les nouvelles règles de circulation
- Tester sa conduite en situation

L'association « PREVENTION MAIF » s'entoure de 2 médecins et de 3 autos écoles pour animer ces journées et vous propose :

- Les interventions de médecins spécialisés : Docteur ROZAN et Docteur POTTIER,
- Le contrôle de votre vision tout au long de la journée,
- Des ateliers ludiques : signalisation, loto-route, « réactiomètre »,
- Des ateliers de conduite : 3 personnes par voiture pour 30 minutes de conduite chacune.

Il va de soi qu'il ne s'agit pas d'une évaluation formelle de vos capacités à conduire. Il s'agit bien d'atelier de sensibilisation et d'auto-évaluation : personne ne repartira sans son permis de conduire...

Le déjeuner du midi sera pris en commun et sera offert par le CCAS de LA BARTHE DE NESTE.

Les dates ne sont pas encore définies.

Le programme est entièrement gratuit.

Le nombre de participants sera de 24 personnes maximum.

Inscription dès aujourd'hui, auprès du CCAS de La Barthe de Neste : 05 62 98 21 32

Pour tout renseignement complémentaire et précision sur cette opération « Bien Vivre, Bien Vieillir » vous pouvez appeler le CCAS de La Barthe de Neste au 05 62 98 21 32 ou contacter directement Madame HEGUY, Première Adjointe au Maire et Vice-Présidente du CCAS au 06 89 78 36 91.

Avant de vous inscrire, à un ou plusieurs programme(s) : vérifiez bien que vous pourrez vous rendre à toutes les séances, car votre inscription vaut engagement à y participer. Les caisses de retraites qui financent ces ateliers y sont particulièrement attachées. Il va de soi que des raisons de force majeure seront admises pour justifier des absences.

Centre de Loisirs Sans Hébergement

La Communauté de Communes du PLATEAU DE LANNEMEZAN (CCPL) a confié, notamment au Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) de la commune, le soin d'organiser, sur son territoire de compétence, les accueils extrascolaires (mercredis et vacances scolaires) à destination des enfants de 3 à 12 ans. La CCPL prend une grande part dans le financement de ce service.

A LA BARTHE DE NESTE, les activités extrascolaires sont organisées dans le cadre d'un « Projet Éducatif Territorial (PEDT) - Plan Mercredi » qui fait l'objet d'un contrat d'engagements mutuels entre différentes parties. Les signataires sont le Maire, le Préfet, Le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale et le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales.

La mise en œuvre de ce projet permet de formaliser le lien entre l'école, le centre de loisirs, les associations locales et la commune. Il facilite ainsi la pratique d'un travail sur des thématiques communes et contribue à favoriser « le vivre ensemble » y compris intergénérationnel. Tous les acteurs travaillent autour, et pour l'enfant, en véhiculant des valeurs communes.

En 2025, le thème était « *Du milieu rural au milieu urbain : les monuments et les richesses de notre monde* » ; il a notamment donné lieu à l'organisation de différentes actions dont une des plus notables était l'organisation, par le Centre de Loisirs de LA BARTHE DE NESTE, d'un séjour d'une semaine à PARIS, du 6 au 10 juillet.

SEJOUR 2025 « A la conquête de PARIS »

Ce séjour, en lien avec le thème du patrimoine et des monuments, a permis à 20 enfants de découvrir la capitale et ses monuments. Le groupe a été encadré par 4 animatrices et une guide spécialisée.

Le voyage s'est fait en train, et les déplacements à PARIS, en métro (une première pour la plupart des jeunes participants !).

L'hébergement a eu lieu à l'Auberge Municipale de Saint Denis (93) et le programme du séjour a été concocté avec l'aide des « PEP 75 » (Pupilles de l'Enseignement Public). Les « PEP 75 » sont des associations reconnues d'utilité publique, animées par des valeurs de laïcité et de solidarité depuis 1915. Leur mission principale est de favoriser l'accès à l'éducation, à la culture et aux loisirs pour tous, quel que soit l'âge, la situation familiale ou le handicap.

Le programme, en lien avec le thème de l'année, a permis aux enfants de découvrir certains monuments de la capitale, aux premiers rangs desquels : la Tour Eiffel, la Cathédrale Notre Dame, le Louvre, l'Opéra Garnier, la quartier Montmartre, l'île de la Cité, le Stade de France, ...).



Le séjour a donné lieu à la réalisation d'un petit film qui a été projeté durant une soirée de restitution avec les familles.

Le travail conscientieux et exemplaire de l'équipe d'animation, sous l'égide de sa directrice, a permis de faire labelliser, en amont, ce séjour dans le cadre de différents dispositifs : « COLOS APPRENANTES » (ETAT), « VACAF », « PASS COLO » (CAF).

Cette labellisation a permis d'obtenir de nombreux financements complémentaires, laissant aux parents le versement d'une contribution financière quasiment symbolique (entre 30 € et 70 € pour la semaine selon les quotients familiaux).

Fort de cette expérience exemplaire, il est envisagé de la reproduire cette année autour du nouveau thème de 2026 qui porte sur : « LES ARTS ».

Séjour 2026 : « A la découverte des métiers d'Art »

Depuis septembre, les enfants découvrent l'artisanat d'art. Ils ont commencé par la laine et le tissu, puis le cuir leur sera présenté et ils découvriront les métiers d'Art au fil du temps.

Le projet pour l'été 2026 est d'amener les enfants à la rencontre d'Artisans d'Art : souffleur de verre, tisseur, vannier, luthier, sculpteur....

Ce séjour est programmé en juillet 2026, et se déroulera dans un département de notre belle région : l'Occitanie !



Séjour en cours de programmation, les usagers seront informés prochainement.

Extraits des décisions prises par le Conseil Municipal

Retrouvez l'ensemble des décisions sur www.mairiedelabarthe.fr

Séance du 12 décembre 2024

Redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025.

Suite à la réforme des redevances des agences de l'eau, la commune a été invitée à délibérer sur la valeur d'une nouvelle redevance qui lui est imposée. Le Conseil Municipal a décidé d'accepter de fixer à 0,07 € HT /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1er janvier 2025.

Séance du 4 mars 2025

Comptes Financiers Uniques 2024

Les comptes suivants ont été approuvés par l'assemblée

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE FINANCIER UNIQUE PRINCIPAL						
Résultats Reportés après affectation des résultats	1 178 792,58	359 060,42			359 060,42	1 178 792,58
Opérations de l'exercice	1 191 672,11	1 534 920,90	779 665,60	496 391,84	1 971 337,71	2 031 312,74
Résultats de l'exercice		343 248,79	283 273,76			59 975,03
Totaux	1 191 672,11	2 713 713,48	1 138 726,02	496 391,84	2 330 398,13	3 210 105,32
Résultats de Clôture		1 522 041,37	642 334,18			879 707,19
Restes à Réaliser			163 985,41	383 798,49	163 985,41	383 798,49
Totaux Cumulés		1 522 041,37	806 319,59	383 798,49	806 319,59	1 905 839,86
Résultats Définitifs		1 522 041,37	422 521,10			1 099 520,27
COMPTE ANNEXE SERVICE DES EAUX						
Résultats Reportés après affectation des résultats	5 495,08		35 941,51		0,00	41 436,59
Opérations de l'exercice	149 906,57	186 361,57	25 998,97	24 233,69	175 905,54	210 595,26
Résultats de l'exercice		36 455,00	1 765,28			34 689,72
Totaux	149 906,57	191 856,65	25 998,97	60 175,20	175 905,54	252 031,85
Résultats de Clôture		41 950,08		34 176,23		76 126,31
Restes à Réaliser			2 180,00		2 180,00	0,00
Totaux Cumulés		41 950,08	2 180,00	34 176,23	2 180,00	76 126,31
Résultats Définitifs		41 950,08		31 996,23		73 946,31
COMPTE ANNEXE CENTRE DE LOISIRS						
Résultats Reportés après affectation des résultats	16 107,32		1 662,40		0,00	17 769,72
Opérations de l'exercice	302 817,70	303 312,11	880,56	0,00	303 698,26	303 312,11
Résultats de l'exercice		494,41	880,56		386,15	
Totaux	302 817,70	319 419,43	880,56	1 662,40	303 698,26	321 081,83
Résultats de Clôture		16 601,73		781,84		17 383,57
Restes à Réaliser					0,00	0,00
Totaux Cumulés		16 601,73		781,84	0,00	17 383,57
Résultats Définitifs		16 601,73		781,84		17 383,57

Soutien de la commune aux actions d'urgence et de reconstruction à Mayotte

« Frappé par le cyclone Chido le 14 décembre dernier, le territoire de Mayotte a subi des destructions sans précédent. Les biens et infrastructures du Département et des communes de Mayotte ont été particulièrement touchés, engendrant de grandes difficultés dans l'indispensable continuité des services publics locaux au bénéfice de la population. Afin de s'associer à l'élan de générosité, de nombreuses collectivités ont manifesté leur volonté de soutenir les actions d'urgence et de reconstruction sur l'archipel. Le Conseil Municipal a décidé de s'y associer en abondant un fonds de concours placé sous la responsabilité de la direction générale des outre-mer pour un montant de 1 245 € (soit 1 euro par habitant de la commune).

Résultats du recensement 2025

Nombre de bulletins individuels collectés en 2019 : 1 218 / Populations officielles INSEE au 1er janvier 2025 : 1 245 pour la population municipale et 1 274 pour la population totale.

Nombre de bulletins individuels collectés en 2025 : 1 225 / Les populations officielles INSEE seront connues fin 2025. Monsieur le Maire a pu faire constater que les populations officielles INSEE devraient se maintenir, voire légèrement progresser.

Séance du 3 avril 2025

Taux d'imposition 2025. Fixation des montants

Considérant que l'étude du budget 2025 réalisée lors de la précédente séance n'a pas fait apparaître de besoins immédiats pour de nouvelles recettes issues de la fiscalité locale, le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition en 2025 identiques à ceux de 2024, à savoir :

Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFPB) : 30,51 %

Taxes Foncières sur les propriétés Non-Bâties (TFPNB) : 48,18 %

Taxe Habitation Résidences Secondaires (THRS) : 15,42 %

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 20,65 %

Budget Principal et Annexes. Votes des Budgets primitifs 2025

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL						BP 630 00 - M57
résultats reportés		1 099 520,27	642 334,18		642 334,18	1 099 520,27
restes à réaliser			163 985,41	383 798,49	163 985,41	383 798,49
compte 1068				422 521,10	0,00	422 521,10
travaux en régie		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
opérations d'ordre	9 826,92		0,00	9 826,92	9 826,92	9 826,92
virement à l'invest	1 255 616,47			1 255 616,47	1 255 616,47	1 255 616,47
crédits votés	1 438 396,61	1 554 319,73	2 487 403,41	1 271 960,02	3 925 800,02	2 826 279,75
dont part emprunt	37 693,62		126 099,96	959 451,93	163 798,58	959 451,93
Totaux	2 703 840,00	2 703 840,00	3 343 723,00	3 343 723,00	6 047 563,00	6 047 563,00

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX						
résultats reportés		41 950,08		34 176,23	0,00	76 126,31
restes à réaliser			2 180,00		2 180,00	0,00
compte 1068				0,00	0,00	0,00
tva en régie			0,00			
opérations d'ordre	24 480,00	5 798,00	5 798,00	24 480,00	30 278,00	30 278,00
virement à l'invest				0,00	0,00	0,00
crédits votés	178 613,00	155 344,92	50 679,00	0,77	229 292,00	155 345,69
dont part emprunt	981,73		6 938,39		7 920,12	
Totaux	203 093,00	203 093,00	58 657,00	58 657,00	261 750,00	261 750,00

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
BUDGET ANNEXE CENTRE DE LOISIRS						
résultats reportés		16 601,73		781,84	0,00	17 383,57
restes à réaliser				0,00	0,00	0,00
compte 1068				0,00	0,00	0,00
opérations d'ordre			0,00	0,00	0,00	0,00
virement à l'invest	0,00			0,00	0,00	0,00
crédits votés	337 423,00	320 821,27	782,00	0,16	338 205,00	320 821,43
dont part emprunt	0,00		0,00		0,00	
Totaux	337 423,00	337 423,00	782,00	782,00	338 205,00	338 205,00

Attribution de subventions

Le conseil municipal a attribué les aides suivantes à ces associations :

Total Dépense : 65748 - Subventions de fonctionnement ☐ autres personnes de droit privé

TIERS	SIRET	CP Ville	2024 versement	2025 demande	2025 attribution
ADIL DES HAUTES PYRENEES	328 109 517 00016	65000 Tarbes	320,00 €	330,00 €	330,00 €
AMICALE CYCLOTOURISTE	811 608 520 00011	65250 La Barthe-de-Neste	250,00 €	250,00 €	250,00 €
A MOUR DE CHAPELLE	811 353 184 00013	65250 La Barthe-de-Neste	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
COMITÉ DES FÊTES	432 739 076 00011	65250 La Barthe-de-Neste	8 500,00 €	8 500,00 €	8 500,00 €
CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	403 393 572 00017	65250 La Barthe-de-Neste	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
FNACA Anciens Combattants	811 259 852 00010	65250 La Barthe-de-Neste	500,00 €	500,00 €	500,00 €
FOOTBALL CLUB DES NESTES + ÉCOLE DE FOOT	440 439 214 00014	65250 La Barthe-de-Neste	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
LA RONDE DES NESTES	813 064 474 00014	65150 Nestier	150,00 €	150,00 €	150,00 €
PREVENTION ROUTIÈRE des Hautes-Pyrénées	775 719 792 00480	65000 Tarbes	300,00 €	500,00 €	300,00 €
RESTAURANTS DU CŒUR 65	382 495 547 00038	65600 Sémeac	600,00 €	1 000,00 €	600,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	775 666 696 02722	65000 Tarbes	/	500,00 €	500,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	303 970 362 00032	65300 Lannemezan	600,00 €	600,00 €	600,00 €
SOCIETE DE CHASSE DE LA TORTE	811 288 554 00017	65250 La Barthe-de-Neste	600,00 €	600,00 €	600,00 €
TOTAL			26 820,00 €	27 930,00 €	27 330,00 €

Avis sur le moratoire sur les projets NEA et OMEGA du Collectif « Neste-Plateau sans CSR »

Après avoir pris connaissance du document rédigé par le collectif « Neste Plateau sans CSR » portant demande de moratoire sur les projets NEA et OMEGA, le conseil municipal a accordé un soutien aux préoccupations légitimes exprimées par les membres du collectif, ces inquiétudes étant le fruit d'une analyse de potentiels manquements des études des impacts des projets NEA et OMEGA et a exigé que les conditions suivantes soient respectées avant tout démarrage des installations prévues par les projets NEA et OMEGA :

- 1 - Mise en place préalable d'une commission de suivi de site à laquelle participeraient des associations de riverains sur le modèle des commissions de suivi de site des unités industrielles SEVESO,
- 2 - Mise en activité d'une station de contrôle de la qualité de l'air sous l'égide de l'ATMO.

Adhésion de la commune à « l'Association de préfiguration. Coopérative Abattoir de Haute-Bigorre ».

Le conseil municipal a décidé de l'adhésion de la commune à « l'Association de préfiguration. Coopérative Abattoir de Haute-Bigorre » dont le siège est situé à BAGNERES DE BIGORRE, estimant que cette adhésion pouvait constituer un moyen de marquer son soutien au projet de reprise que porte l'association. Ses membres ne veulent pas se résoudre à la perte de cette activité essentielle au maintien de l'élevage et de l'artisanat local ainsi que des circuits de proximité.

Voirie Départementale. RD938. Renouvellement du marquage ocre de sécurité

Le conseil municipal a approuvé la réalisation des travaux de réfection du marquage axial ocre de sécurité dans la traversée de la commune sur la route départementale n° 938, et a accepté de prendre à la charge de la commune la somme de 850 €.

Proposition de l'OPH (Office Public de l'Habitat) sur un projet de construction de logements sociaux

L'exécutif communal a rencontré les représentants de l'OPH 65. Cette rencontre avait pour objet l'examen des possibilités existantes de créer des logements locatifs sociaux sur la parcelle AC N° 6 acquise par la commune l'année dernière. Un premier plan masse envisagé par l'opérateur définissant le nombre de logements locatifs nécessaires à la rentabilisation de l'opération a été transmis aux élus (2 bâtiments en R+1 de 12 logements en T2/T3/T4 et 9 logements en T3/T4 duplex avec jardin, soit 21 logements) et présenté à l'assemblée. Ont aussi été évoquées les différentes modalités opérationnelles qui pourraient être envisagées :

1. Revente du terrain à l'OPH au prix d'acquisition pour réaliser l'opération : l'OPH devient donc propriétaire et gestionnaire,
2. Mise à disposition du terrain sous forme de bail emphytéotique d'une durée à fixer, l'OPH finance et gère l'opération pendant la durée du bail,
3. La commune finance et gère les logements en faisant appel ou non à un opérateur pour conduire l'opération de construction.

L'assemblée a émis les avis et interrogations suivantes :

- La mise sur le marché de 21 nouveaux logements locatifs neufs gérés par un autre opérateur juste à côté de la résidence de 19 logements gérée par la commune ne risque-t-elle pas de venir en concurrence avec l'offre existante ? La demande sera-t-elle suffisante ?
- La commune est-elle en capacité de financer un tel investissement ?
- La commune a-t-elle les ressources techniques pour réaliser une telle opération ?
- Ne faudrait-il pas, plutôt que de créer uniquement des logements locatifs, envisager de créer, du moins en partie, des logements en accession à la propriété ?
- Les formes et « projets » architecturaux des résidences édifiées par l'OPH 65 peuvent ne pas être appréciées, du fait de leur caractère, souvent relativement trivial (exemple des résidences réalisées à LANNEMEZAN)

Séance du 11 juin 2025

Éclairage Public. Programme d'éradication des lanternes boules

Le Conseil Municipal a approuvé le projet visant au remplacement de 8 mâts et des boules par des nouveaux mâts et des lanternes LED à la Résidence du Bourg (19 rue du Bourg). Le coût prévisionnel des travaux est de 14 000 € HT, le Syndicat Départemental de l'Énergie apportant 50 % du financement.

Forêt communale. Installation d'appareils de prise de vues sur les arbres

Considérant que la forêt communale constitue un lieu de paisibilité, très fréquenté par des promeneurs qui recherchent le calme et la tranquillité et qui n'ont pas forcément envie d'être filmés, et considérant que le visionnage des images ainsi captées ne sera pas assuré par des agents assermentés, le Conseil Municipal a décidé de ne pas autoriser l'association de chasse agréée de "la Torte" de poser des appareils de prises de vues dans la forêt communale, et l'a invitée à se rapprocher des autorités de police et de justice afin d'examiner, avec elles, les possibilités de pose de caméras dans le cadre d'une enquête réglementée. Cette demande faisait suite à la disparition de 3 miradors de chasse et à la détérioration de quatre autres sur le territoire communal. L'association souhaitait disposer d'une autorisation pour procéder à la pose de dispositifs permettant de réaliser des prises de vues afin de sécuriser les zones en arguant que la prise de vues était le plus sûr moyen de confondre les auteurs de tels actes pouvant permettre, dans un premier temps, de mettre en garde les auteurs avant d'envisager d'éventuelles suites judiciaires.

Séance du 29 septembre 2025

CCPL. Fonds d'aide aux communes 2025. Sollicitation d'une aide à l'investissement.

Monsieur le Maire a indiqué que la CCPL avait décidé d'instituer un fonds d'aide aux communes pour l'exercice 2025. Il a précisé que dans ce cadre, la commune de LA BARTHE DE NESTE peut se prévaloir d'un fonds de concours d'un montant de 5 000 €.

Le conseil municipal a sollicité un fonds de concours d'un montant de 5 000 € à la CCPL pour l'opération suivante : "Travaux sur patrimoine communal : Travaux de rénovation complète d'un terrain de football " avec le plan de financement suivant : Dépenses 12 023,53 €, Recettes Fonds de concours CCPL 5 000,00 €, Autofinancement commune 7 023,53 €.

Territoire communal. Modification du tracé d'un chemin rural, suite à l'achèvement de la procédure de consultation du public

Le conseil municipal a approuvé des échanges de terrains et de modifications de tracé de chemins ruraux suite à l'achèvement de la procédure de consultation du public (quartier Bas MOUR)

Patrimoine communal. Constitution de servitudes notariées au profit de la commune. Approbation et Autorisations de signature à Monsieur le Maire suite à la renumérotation des parcelles.

Le Conseil Municipal a approuvé la constitution de servitudes permanentes, au profit de la commune, de passage d'engins et de zones de manœuvre sur des parcelles. Cette décision fait suite à des engagements anciens de la commune pour prendre en charge, de façon permanente, le curage d'un fossé reliant la voie communale du Haut-Mour au chemin des Pétets, aux fins de prévention de désordres pouvant être occasionnés par de fortes précipitations.

Patrimoine communal. Acquisition de 2 unités foncières par la commune

Considérant la situation de l'unité foncière constituée par les parcelles, idéalement placée au centre du village, notamment pour la mise en œuvre de projets servant l'intérêt général ;

Considérant que le prix proposé au m² (10 € au m²) tient compte des caractéristiques de la parcelle (grande taille et constructibilité partielle en application des dispositions du Plan de Prévention des Risques Naturels relatifs aux inondations (2 723 m² inconstructible) ;

Considérant que le propriétaire a attesté que l'unité foncière était libre de toute occupation et ne faisait l'objet d'aucun mode de faire valoir pouvant être opposé à l'acheteur,

Considérant que l'unité foncière constituée par les parcelles abrite une canalisation d'évacuation d'eau pluviale indispensable au bon fonctionnement du réseau pluvial communal ;

Le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition des parcelles cadastrales suivantes : Section AB N° 1, 254, 275 et 278, soit une unité foncière de 11 464 m² pour un montant de 115 000 €.

En outre,

Considérant que l'autre unité foncière proposée par un autre vendeur était partie intégrante d'un espace qui faisait l'objet, sur le projet abandonné de PLUI, d'un emplacement réservé à vocation d'aménagement d'un espace public ;

Considérant que la nouvelle proposition faisait droit à la demande du conseil municipal qui désirait que l'unité foncière dispose d'un accès à l'unité foncière depuis la route d'ESCALA ;

Considérant que l'achat ne nécessitera pas l'intervention d'un géomètre puisqu'il s'agit d'acheter des parcelles entières déjà cadastrées ;

Considérant que le prix de vente proposé n'est plus jugé prohibitif ;

Considérant que le représentant de la propriétaire a déclaré que l'unité foncière était libre de toute occupation et ne faisait l'objet d'aucun mode de faire valoir pouvant être opposé à l'acheteur ;

Le conseil municipal a approuvé l'acquisition des parcelles cadastrales suivantes : Section C N° 405, 408, 409, 410, 412, soit une unité foncière de 4 229 m² pour un montant de 21 145 €.

Séance du 13 novembre 2025

Motion contre le projet E-CHO à LACQ (64)

Le conseil municipal a approuvé le contenu d'une motion ainsi que l'arrêt immédiat des projets industriels E-CHO et BIOCHAR en raison de leurs conséquences nuisibles pour l'environnement global et pouvant menacer le territoire forestier communal. Il a demandé la réalisation d'une évaluation indépendante et approfondie des risques environnementaux et sanitaires de ces projets. Il a chargé Monsieur le Maire d'assurer une information des citoyens sur cette décision et tout particulièrement en direction des propriétaires forestiers de la commune.

Dans le Béarn et le Pays Basque, le projet industriel E-CHO, porté par Elyse Energy, prétend répondre aux défis environnementaux, interroge sur son impact écologique, sa viabilité économique et sa pertinence face aux besoins des populations locales.

Le projet E-CHO d'Elyse Energy, qui s'implanterait à Lacq, repose sur un système de trois usines distinctes. La construction d'une usine de production d'hydrogène (HyLacq) comme vecteur d'énergie pour alimenter une usine qui produirait 200 000 t/an d'e-méthanol (eM Lacq) pour le transport maritime et l'industrie chimique et, enfin, une usine (BioTJet) qui produirait 75 000 t/an d'e-bio-kérosène pour "décarboner" le transport aérien. Elyse Energy annonce avoir besoin de 500 000 tonnes de Biomasse (bois sous-produits forestiers). La forêt joue un rôle crucial contre le changement climatique en réduisant les températures et en protégeant la biodiversité et le cycle de l'eau. Cependant, la surexploitation des forêts régionales entraîne une hausse du CO₂ et des dysfonctionnements dans le cycle de l'eau, aggravant l'érosion des sols

et augmentant le ruissellement. Le projet E-CHO impactera toute la chaîne pyrénéenne et au-delà car la zone d'exploitation forestière envisagée s'étendrait jusqu'à 400 km autour de LACQ. Aussi, le territoire communal forestier pourrait être impacté.

Éclairage Public. Programme « Tête en LED » sur lanternes de style

Le Conseil Municipal a approuvé le projet qui lui a été soumis et qui consiste à remplacer les lanternes de style par des lanternes LEDs connectées, dans un souci d'économie d'énergie (quartier du château). La dépense est évaluée à 8 658 € HT avec une participation du SDE65 de 10% du montant HT et une dépense pour la commune de 7 792 €.

Décision du Tribunal Administratif de PAU sur le recours exercé par l'Association France Nature Environnement Hautes-Pyrénées sur le permis d'aménager du camping nature porté par la société HUTTOPIA

M. le Maire a fait part à l'assemblée de la décision du TA qui a rejeté ce recours. Il s'agit d'une décision sur le fond et les juges ont dit qu'aucun des moyens soulevés n'était fondé. Par ailleurs, les juges ont décidé de condamner l'association à verser 1 500 € à la commune et 5 000 € à la société HUTTOPIA, les montants étant proportionnels aux frais engagés. Le Maire a précisé qu'entre les remboursements de l'assureur de protection juridique et la condamnation de l'association, tous les frais engagés par la commune ont été couverts.

L'association a jusqu'au 15 décembre 2025, pour faire appel auprès de la Cour Administrative d'Appel de BORDEAUX. A l'issue de ce délai, si l'association ne fait pas appel de la décision de première instance, il appartiendra à la société de décider de la date de commencement des travaux, l'ouverture étant prévue au printemps 2027.

